

1.0 Introduction

Lorsque les organismes provinciaux et territoriaux d'attribution de permis ont rencontré les représentants du Conseil canadien des ingénieurs (CCI) en octobre 2002 et ont accepté unanimement d'aller de l'avant dans le projet *De la considération à l'intégration*, les médias traçaient un portrait peu flatteur de la situation des personnes formées en génie à l'étranger (PFGE) installées au Canada. D'après ce portrait, ces dernières travaillaient comme chauffeurs de taxi, livreurs ou préposés à la restauration rapide. À la lumière de ces constatations, la profession a pris de plus en plus conscience qu'il fallait chercher un remède à cette situation.

Ces types d'écrits médiatiques ont toujours causé un malaise au sein de la profession parce qu'on reconnaît que tous ceux qui devraient travailler comme ingénieurs au Canada *devraient* pouvoir le faire pleinement. De plus, il était important de savoir si le sous-emploi ou le chômage déclarés était dû, sans le vouloir, aux processus d'attribution de permis de la profession d'ingénieur. Au Canada, les normes professionnelles de la profession d'ingénieur font l'envie de la communauté internationale – le maintien de ces normes, ainsi que la confirmation d'un engagement à l'égard de la sécurité publique sont primordiales. Cependant, la profession a-t-elle, malgré elle, créé des obstacles inutiles aux PFGE dans leurs démarches pour devenir ingénieur et, par le fait même, obtenir de l'emploi en génie au Canada?

Lancé en janvier 2003, le projet *De la considération à l'intégration* comporte trois étapes. Au cours de l'étape I, le travail consistait à comprendre ce que vivent les PFGE, à examiner les procédures provinciales et territoriales en matière d'attribution de permis, ainsi qu'à tirer profit de l'expérience de ceux qui travaillent avec des PFGE. Au cours de l'étape II, le comité directeur a analysé les renseignements, a déterminé les parties du processus d'intégration qui devaient faire l'objet d'améliorations et a cherché à obtenir un consensus parmi les intervenants sur les solutions envisageables. Au cours de l'étape III, le CCI et ses partenaires planifient de travailler en collaboration avec les intervenants clés afin de mettre en œuvre les recommandations et d'élaborer du matériel de communication (c'est-à-dire, des fiches de renseignements et des présentations PowerPoint).

Ce rapport est le résultat des travaux réalisés lors de l'étape II. Il rend compte du processus de concertation des intervenants qui y ont pris une part active (voir la page des remerciements pour prendre connaissance de la liste des membres du comité directeur). Ce rapport explique la méthodologie qui a été suivie par les membres des comités, les questions qui y ont été débattues et les décisions qui ont été prises.